28 JANVIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

VICE-PRÉSIDENT(E) DU GPE - TERMES DE RÉFÉRENCE

La vice-présidence du Conseil d'administration (Conseil) du Partenariat mondial pour l'éducation (le Partenariat mondial ou GPE) est un poste de haut niveau, de stature mondiale, qui assure le leadership du GPE. Créé en 2002, le GPE rassemble des pays partenaires et des bailleurs de fonds, des organisations multilatérales et des organisations non gouvernementales (y compris des organisations de la société civile (OSC) internationales et locales), des représentants de la profession enseignante, du secteur privé et des fondations. En tant que membres du GPE, tous ces groupes soutiennent le secteur de l'éducation dans les pays en développement, en mettant l'accent sur l'accélération des progrès vers la réalisation du plan stratégique du GPE adopté périodiquement par le Conseil d'administration. Le GPE est fortement engagé dans l'objectif de développement durable n° 4 : assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Le(a) vice-président(e) assiste le(a) président(e) du GPE dans l'exercice de ses fonctions de gestion des affaires du Conseil, notamment en veillant à ce que le Conseil fonctionne efficacement et remplisse ses obligations et ses responsabilités. Le(a) vice-président(e), avec le(a) président(e) (actuellement S.E. Jakaya Kikwete) et le(a) directeur(rice) général(e) (actuellement Laura Frigenti), est un(e) représentant(e) public(que) et un(e) porte-parole du GPE. Il/elle maintient une communication permanente avec les membres du Conseil d'administration, le(a) directeur(rice) général(e) et les principales parties prenantes du GPE.

Fonctions et responsabilités

- **Représentation du Partenariat mondial pour l'éducation :** Le(a) vice-président(e) est l'un(e) des principaux représentants du GPE auprès du public, aux côtés du/de la président(e) et du/de la directeur(rice) général(e). En tant qu'"ambassadeur(rice)" du Partenariat mondial et de sa mission, le(a) vice-président(e) pourra prononcer des discours et/ou faire des présentations lors de

grandes conférences, accorder des interviews aux médias et mener des actions de sensibilisation de haut niveau auprès des gouvernements des bailleurs de fonds et des pays partenaires, des organisations de la société civile (y compris la profession enseignante), des entreprises du secteur privé et des fondations privées, ainsi que des agences partenaires.

- **Mobilisation des ressources :** Le(a) vice-président(e) joue un rôle clé dans les efforts de mobilisation des ressources du GPE, soulignant que l'investissement dans l'éducation par le biais du GPE est essentiel pour atteindre l'objectif de développement durable n° 4. Les efforts de mobilisation des ressources seront principalement axés sur les gouvernements souverains et le(a) vice-président(e) s'engagera aux plus hauts niveaux des gouvernements bailleurs de fonds. En outre, le(a) vice-président(e) contribuera à la mobilisation des ressources auprès de la philanthropie et des entreprises.

- **Réunions du comité exécutif :** Le(a) vice-président(e) présidera les réunions mensuelles du comité exécutif : le comité exécutif est composé de sept membres du Conseil représentant la composition élargie du Conseil d'administration du GPE et se réunit virtuellement. Le comité exécutif a été créé par le Conseil d'administration du GPE pour remplir des fonctions administratives spécifiques, pour prendre des décisions déléguées par le Conseil, pour jouer un rôle consultatif auprès du/de la directeur(rice) général(e) du Secrétariat et pour contrôler l'adéquation et la mise en œuvre des politiques de gouvernance et d'éthique du GPE.

- **Direction conjointe du Conseil d'administration et du système de gouvernance :** À la demande du/de la président(e) et en étroite coordination avec le comité exécutif, le(a) vice-président(e) contribue à renforcer le système de gouvernance du GPE en établissant des procédures régissant les travaux du Conseil, en veillant à ce que le Conseil s'acquitte pleinement de ses tâches et en s'assurant de la bonne circulation des informations aux membres du Conseil. Le(a) vice-président(e) soutient la mise en œuvre des politiques du Conseil en matière d'éthique et de conflits d'intérêts, contribue à définir la dynamique et la culture du Conseil et s'efforce d'établir des relations productives entre les membres du Conseil. Le(a) vice-président(e) préside les réunions du Conseil si le(a) président(e) du Conseil n'est pas disponible. En étroite coordination avec le Comité des finances et du risque, il/elle contribue à guider et à soutenir le Conseil d'administration dans la mise en œuvre des politiques et du cadre de gestion des risques du GPE.

- **Relations avec le(a) directeur(rice) général(e) et le Secrétariat :** En étroite coordination avec le(a) président(e), le(a) vice-président(e) assure la liaison entre le Conseil d'administration et le Secrétariat et joue le rôle de conseiller et de confident pour le(a) président(e) et le(a) directeur(rice) général(e). Le(a) vice-président(e) peut fournir des conseils sur l'examen des stratégies, des questions déterminantes, le respect des responsabilités et l'établissement de relations entre le Conseil d'administration et le Secrétariat. Le(a) vice-président(e) coordonne l'évaluation annuelle des performances du/de la directeur(rice) général(e) du GPE.

Durée

Le(a) vice-président(e) est choisi(e) pour une période de trois ans ou pour toute autre durée déterminée par le Conseil d'administration et peut être réélu(e) pour un seul mandat. Le(a) président(e) et le(a) vice-président(e) du GPE ne sont pas des membres votants du Conseil d'administration du GPE.

Temps à consacrer et critères minimaux

Le Conseil d'administration se réunit normalement deux fois par an en présentiel dans différents endroits du monde. Il peut également se réunir par audioconférence à différents moments de l'année, en fonction des besoins. Le(a) vice-président(e) doit consacrer environ trois à six jours par mois à son travail, ce qui implique des déplacements internationaux réguliers. Ce temps pourrait augmenter quelque peu pendant la campagne de financement du GPE, qui devrait se dérouler de septembre 2025 au printemps 2026. En plus de s'engager à consacrer le temps nécessaire, le(a) vice-président(e) devra faire preuve des qualités suivantes :

- **Engagement à l'égard de la mission du GPE :** un(e) champion(ne) mondial de l'éducation ;
- **Portée mondiale :** engagement et expérience de haut niveau dans le domaine du développement international ;
- **Mobilisation des ressources :** forte capacité à lever des fonds pour le GPE auprès de gouvernements souverains et de la philanthropie ;
- **Ancienneté :** suffisamment expérimenté et expert dans son domaine pour fournir une orientation et une supervision significatives à une entité multipartite de la taille, de la portée et de la responsabilité du GPE ;

- **Diplomatie :** expérience de haut niveau en matière de négociations, de diplomatie internationale, de partenariats multipartites ou d'environnements complexes similaires ;
- **Langues :** capacité à travailler en anglais et en français ; les autres langues du GPE (espagnol, arabe, russe, portugais) seront considérées comme un atout ; et
- **Médias :** expérience, profil et volonté de s'engager avec les médias mondiaux et locaux sur plusieurs pays.

Compétences comportementales

- **Compétences en matière de stratégie,** y compris de solides compétences intellectuelles, de gestion et d'analyse, une vision large et à long terme des objectifs stratégiques et organisationnels et une capacité à évaluer les plans d'action dans le cadre d'une organisation internationale complexe.
- **Compétences en matière de plaidoyer, d'influence et de communication,** y compris de fortes capacités à engager et à influencer les dirigeants politiques au plus haut niveau dans les pays bailleurs et partenaires du GPE, ainsi que dans d'autres entités multilatérales ; développer une relation efficace et constructive avec tous les membres du GPE, y compris le(a) président(e) du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les présidents des Comités et le(a) directeur(rice) général(e). Cela implique une grande intelligence émotionnelle, c'est-à-dire être sensible aux questions de personnes, savoir écouter et gagner "les cœurs et les esprits".
- **Compétences interculturelles,** y compris une perspective fortement internationale, une compréhension des enjeux et des perspectives d'un large éventail de pays partenaires, et la capacité de travailler efficacement dans des contextes de pays développés et en développement.
- **Collaboration et travail d'équipe,** y compris la volonté de participer à un débat solide et rigoureux au sein d'un partenariat multipartite, puis de travailler avec d'autres pour trouver et mettre en œuvre de nouvelles solutions ; une capacité à encourager les partenariats entre individus ; une ouverture à la remise en question d'hypothèses, de croyances ou de points de vue, et une volonté de les réexaminer le cas échéant.
- **Indépendance et intégrité**, dont la capacité à formuler un point de vue équilibré et impartial, indépendamment des positions de l'organisation ;

capacité à formuler et à défendre sa propre position de manière objective et convaincante ; engagement à s'exprimer ouvertement et respectueusement pour défendre une position ou un principe.

Rémunération et appui

Il s'agit d'un poste non rémunéré. Le Secrétariat du GPE fournit un soutien en personnel au/ à la vice-président(e) et couvre/rembourse les frais de voyage liés aux réunions du Conseil d'administration du GPE et à tous les engagements extérieurs du GPE.